



## COMMUNE DE ROBION

### Circulation sur une CHAUCIDOU

La **chaucidou** est un aménagement routier un peu spécial.  
Il n'y a qu'une voie pour deux voitures.

Ce système d'origine danoise et néerlandaise a déjà été adopté dans plus d'une centaine de villes en France. Quand un véhicule motorisé emprunte une **chaucidou**, il roule sur une voie centrale bidirectionnelle et entourée de deux couloirs situés à gauche et à droite. Ces deux axes latéraux, aussi appelés « rives », d'une largeur d'1,5 mètre environ, sont quant à eux empruntés par les cyclistes.

Comment se croiser sur une **CHAUCIDOU** (voie partagée) ?

En s'engageant sur une **chaucidou** aussi appelée chaussée à circulation douce, on peut trouver sur sa voie de circulation une autre **voiture** arrivant en sens inverse.

Pas de panique, c'est fait pour.

Le réflexe des conducteurs est alors de ralentir et de s'écarter sur les rives cyclables de chaque côté pour que chacun puisse passer.

Et s'il y a un vélo ?

Les véhicules ralentissent et se calent derrière le cycliste pour laisser passer les véhicules qui viennent en face.

Les automobilistes patientent derrière.



A Robion **deux CHAUCIDOUX** limitées à 30Km/h ont été mises en service.  
**Avenue Albert Camus et Avenue de la gare.**

Nous vous invitons à respecter ce dispositif pour la sécurité de tous les usagers